

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023
Portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice au sein du Pôle espace public et mobilités durables, à M. Jean-François DESPAGES, Chef de service au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à Mme Laurence HÉBÉ, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.
N° 24677

ARRÊTÉ
M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-10.
M. la délibération n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, son entière délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle espace public et mobilités durables.
CONSIDÉRANT que M. Jean-François DESPAGES assure les fonctions de Chef de service au sein du Pôle espace public et mobilités durables.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence HÉBÉ assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.
ARRÊTÉ
Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice des mobilités au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des mobilités.
- Déclaration mensuelle et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Procès-verbaux de réception - admission des fournisseurs inscrits dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations certifiées de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction des mobilités.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des mobilités.
- Déclarations d'intention de sous-traitement de travaux (SCT) et avis sur les SCT et demandes de travaux relevant de la Direction des mobilités.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des mobilités.
- Actes relatifs à l'exécution des tranches de la Direction des mobilités rattachées aux engagements supplémentaires, indépendamment des pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un dossier technique ou acte spécial.
- Conventions et avenants relatifs à l'achat et l'achat de vélos.
- Carfa 1170703 - déclaration de certificat d'immatriculation d'un véhicule.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24677_FAUQUEMBERGUE.pdf**
(.pdf, 155,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**